

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 29 août, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S. ; BETTON JC. ; BRESSON C ; COUMANS MF. ; DUMENIL D. ; MAURY C. ; PAIS E. ; PEYRIERE L. ; SIMAO F ; VAUDOIS E.

Excusé mais représenté : CAU J.

Secrétaire de séance : COUMANS Marie-France

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00.

Ordre du jour :

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du compte-rendu du conseil du 02/07/18**
- 3. ~~Finance :~~**
 - a. ~~Décision modificative~~**
- 4. Ecole et périscolaire :**
 - a. Révision des tarifs des services municipaux**
 - b. Modification du règlement intérieur**
 - c. Projet mini-golf et plan mercredi**
- 5. Ressources humaines :**
 - a. Recrutement nouveaux agents : Domaine + Médiathèque**
 - b. Tableau des effectifs**
 - c. ~~Centre de Gestion : Contrat d'assurance des risques statutaires~~**
- 6. Urbanisme :**
 - a. Arrêt du PLU**
 - b. Servitude de cour commune**
- 7. Gestion du foncier communal**
 - a. Demande de servitude de cour commune**
 - b. Demande d'utilisation du domaine public**
- 8. Travaux :**
 - a. Cantine**
 - b. Voirie**
 - c. Hangar technique**
- 9. Intercommunalité :**
 - a. Scot**
 - b. Hérault Transport**
 - c. Schéma d'assainissement eaux usées**
 - d. Marché des producteurs**
- 10. Questions diverses**

1 Approbation de l'ordre du jour

Madame la Maire expose au conseil qu'il n'est pas nécessaire à ce jour de prendre une décision modificative. Elle propose de supprimer de l'ordre du jour le point 3 « Finances ». Madame la Maire expose aussi que concernant le point 5 c, si le centre de gestion, après appel d'offre, a retenu la société d'assurance GRAS SAVOYE lors de la mise en concurrence des différents prestataires en matière de risques statutaires (remboursement du traitement des agents

en maladie) il n'a pas pu être possible de présenter au conseil un comparatif entre l'offre actuelle de la commune et l'offre retenue par la CDG 34 (informations financières et contractuelles non communiquées par le CDG 34 à ce jour). Il n'est donc pas possible de statuer sur un éventuel changement de prestataire. Elle propose donc de supprimer également le point 5c de l'ordre du jour.

Madame le Maire propose de valider l'ordre du jour modifié comme expliqué.

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

2 Approbation compte-rendu du conseil du 2 juillet 2018

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le compte -rendu est adopté à l'unanimité

3 Ecole et périscolaire :

a. Révision des tarifs des services municipaux

Madame la Maire précise au conseil que la réorganisation de la semaine scolaire nécessite une nouvelle organisation des temps d'activités périscolaires, et qu'un ajustement de certains tarifs mis en place par délibération en date du 17 juillet 2017 s'impose.

La commission école propose de modifier les tarifs de la manière suivante :

➤ **Pour la cantine :**

Prix du repas cantine actuel : 3,40 €

Prix du repas de secours actuel (prix du repas sans inscription préalable) : 5 €

Aucun changement - Prix du repas cantine au 1er septembre 2018 : 3,40 € - Prix du repas de secours au 1er septembre 2018 : 5 €

➤ **Pour la garderie :**

Prix actuels de la garderie : 1 euro la garderie du matin ou du soir. Le prix maximum mensuel par enfant, pour les familles quel que soit le nombre de demi- journées réservées : 15 euros.

Prix au 1er septembre 2018 : 1 euro la garderie du matin ou du soir. Le prix maximum mensuel par enfant, pour les familles quel que soit le nombre de demi- journées réservées : 20 euros.

➤ **Pour les Ateliers APE :**

Prix au 1er septembre 2018 : 1 euro la séance.

La facturation aux familles sera faite chaque fin de mois et disponible dans leur compte personnel.

Une convention sera signée entre la commune et l'Association des Parents d'Elèves afin de fixer les conditions de déroulement de cette animation proposée par l'association.

Mme le Maire demande donc au conseil :

- d'approuver les nouveaux tarifs de la garderie comme ci-dessus indiqués ainsi que la mise en place d'une tarification spéciale pour la participation aux Ateliers APE.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité

b. Modification du règlement intérieur des services périscolaires

Madame la maire précise que la réorganisation de la semaine scolaire nécessite d'adapter, de supprimer et de remplacer certains articles du règlement actuel des services de cantine et garderie. Un nouveau règlement est proposé par la commission scolaire et doit être approuvé par le conseil municipal.

Mme le Maire demande donc au conseil :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur des services de cantine et garderie municipales

Après avoir pris connaissance du nouveau règlement, le conseil adopte à l'unanimité ce texte qui sera annexé au présent compte rendu.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

c. Projet mini-golf et plan mercredi

Dans le cadre du retour à la semaine des quatre jours un travail de concertation et de réflexion est mené par une commission extra-municipale composée des élus de la commission scolaire, de représentants des parents d'élèves et de l'APE. L'un des objectifs de la commune et de cette commission est de proposer des activités de qualité le mercredi matin aux enfants inscrits au centre de loisirs.

Le principe d'un projet s'inscrivant dans le PEDT actuel, autour de la pratique du golf et du mini-golf a été ainsi retenu. Cette activité se caractérise par une triple confrontation :

- à un parcours
- à soi-même
- à un adversaire ou plusieurs adversaires

En plus des qualités de coordination, d'adresse, d'équilibre et de souplesse qu'elle requiert, elle nécessite une maîtrise de soi (calme, réflexion) de la stratégie et du respect (des autres joueurs et du terrain). Le respect est une notion fondamentale dans la pratique du golf, et du mini-golf, ce qui permet de développer chez les enfants des valeurs de civisme, en complémentarité avec le projet d'école.

Madame le Maire précise que du matériel a été commandé pour le centre afin de commencer l'initiation au golf dès le début de cette année scolaire.

Par ailleurs, elle propose au conseil de donner à ce projet pédagogique une certaine ambition qui pourrait permettre aux enfants de s'impliquer dans un projet collectif au sein de leur commune en débouchant en 2019 sur la réalisation d'un parcours de mini- golf ouvert au public. Il serait alors possible d'organiser des rencontres avec centre de loisirs voisin, ou avec club des aînés (lien inter générationnel) et également d'offrir un nouvel équipement à tous les saint bauzillois qui pourraient ainsi pratiquer ce loisir sportif en toute convivialité (lien social).

En effet, Madame la Maire présente au conseil les points suivants :

- D'une part le coût de pistes de mini- golf : le prix pouvant être inférieur à 20 000 euros pour un 18 trous.
- L'actuel stade de foot est un espace devenu inutile qui continue d'être entretenu par la commune : une partie pourrait être affectée à des pistes de mini-golf, une moitié du stade pouvant être conservée pour des match amicaux, il resterait même une partie qui par la suite pourrait être aménagée comme une aire de jeux pour adolescents ou skate-park ou espace fitness multi génération ...
- Ce type de projet est éligible à des aides financières et pourrait être aidé à plus de 50%
- Il pourrait être aussi possible d'envisager d'imaginer avec les enfants une décoration de ce minigolf qui fasse écho avec la proximité de la cave coopérative (culture de la vigne, raisin?).

Madame la maire demande au conseil de donner son avis sur ce projet afin de savoir s'il y a lieu de continuer de l'approfondir ou de l'abandonner.

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité d'approfondir ce projet et plus généralement celui du réaménagement du stade en espace sportif de loisir avant de prendre une décision.

4 Ressources humaines :

a. Recrutement nouveaux agents :

- Domaine :

Madame La Maire rapporte que, comme cela avait été décidé précédemment par le conseil, le logement du gardien est à présent loué à une famille de réfugiés. Un couple avec deux jeunes enfants occupent cet appartement et il avait été convenu que quelques heures de travail de gardiennage et petit entretien du Domaine seraient proposées. Le volume de travail nécessaire pour assurer ces tâches a été estimé à 10 heures par semaine (c'était le volume d'heures affectées à l'ancienne gardienne). Madame la Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter dans le cadre de contrats à durée déterminée de droit public, Monsieur et Madame Ismael Salih à raison de 5 heures par semaine chacun.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil décide à l'unanimité de recruter Monsieur et Madame Ismael Salih dans les conditions exposées.

- **Médiathèque :**

Madame la Maire expose au conseil que le projet d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque du Puech des Mourgues a été validé par la DRAC.

Le recrutement d'un agent de bibliothèque, contractuel de catégorie B, à mi-temps (17h30/semaine), pourra donc être financé à 80% par l'état. Ce qui correspond à une participation financière de 10.028 euros par an pour l'Etat et 2.507 euros pour la commune pour un an. Cette aide pourra être renouvelée au moins deux fois et réévaluée en fonction des éventuelles augmentations de salaire de l'agent recruté (changement échelon ou indice) et de la consommation relevée des charges (eau et électricité consommée sur la plage d'extension d'ouverture de la médiathèque).

Cela permettra d'ouvrir la médiathèque le mercredi et le samedi matin, ainsi que trois après-midi par semaine, en complément des permanences actuelles.

Outre l'accueil des différents publics, le prêt des livres et des DVD, les animations jeunesse et seniors seront dynamisées.

Des partenariats avec des structures telles que la médiathèque départementale seront consolidés, des projets seront initiés, l'objectif étant de favoriser toujours davantage l'accès de la médiathèque à un public toujours plus nombreux.

Actuellement, on compte en plus des 95 enfants scolarisés, 170 inscrits dont 59 inscrits depuis l'ouverture de la nouvelle médiathèque.

Madame la Maire propose au conseil de recruter pour 1 an, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de droit public, un agent affecté à la Médiathèque à raison de 17 heures 30 minutes par semaine.

Elle demande au conseil de l'autoriser à lancer la procédure de recrutement

Votes contre : Céline Maury, Julien Cau

Abstention : 0

Le conseil décide à la majorité des voix de lancer la procédure de recrutement d'un personnel à mi-temps afin d'étendre les horaires d'ouverture de la médiathèque et de dynamiser et coordonner son action culturelle.

b. Tableau des effectifs

Compte tenu de la modification des rythmes scolaires, des recrutements et démissions du personnel, des besoins de la commune, Madame la Maire propose au conseil d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	Ech	CAT	EFFECTIF	Emploi Permanent / Non Permanent	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
DGS - DRH		B	1	Non permanent	1 poste à 8h
Adjoint Administratif Territorial principal de 2è classe	C2	C	2	Permanent	2 postes à 35 heures
Total			3		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique Territorial	C1	C	3	Permanent	3 postes à 35h
			1	Permanent	1 poste à 32h
Adjoint Technique Territorial Principal 2è classe	C2	C	1	Permanent	1 poste à 35h
Adjoint Technique Teritorial	C2	C	1	Permanent	1 poste à 7h34
Contrat durée déterminée			2	Non permanent	2 postes à 5h
Contrat durée déterminée			2	Non permanent	1 poste à 35h, 1 poste à 12h10
Total			10		
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Territorial d'Animation	C2	C	1	Permanent	1 poste à 22h20
Total			1		
FILIERE CULTURELLE					
Contrat durée déterminée			1	Non permanent	1 poste à 17h50
TOTAL			15		

Votes contre : Julien Cau, Céline Maury

Abstention : 0

Le tableau des effectifs est adopté à la majorité des voix.

5 Urbanisme :

a. Approbation de la première modification simplifiée du PLU :

Madame La Maire rappelle qu'en date du 24 mai 2018, l'objet et l'ensemble de la procédure engagée pour mettre en œuvre la 1ère Modification Simplifiée ont été exposés et validés. Pour rappel, l'objet de la modification simplifiée concerne :

- suppression de l'ER15 dans le secteur de Souvielle + mise en conformité du zonage selon les échelles pour que l'ER17 apparaisse de la même façon sur tous les plans + adaptations mineures du Règlement pour clarifier les instructions sur les aspects des façades (nuancier) et sur la définition de calcul des hauteurs de clôture.

Le dossier a été adressé aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public pendant 1 mois, comme indiqué lors de la présentation de la procédure.

En l'absence d'observation, il convient d'arrêter et d'approuver la première modification simplifiée du PLU telle que présentée.

Vote contre : 0

Abstentions : Julien Cau et Céline Maury

Après en avoir délibéré, le conseil arrête et approuve la première modification simplifiée du PLU.

6 Gestion du foncier communal :

a. Demande de servitude de cour commune :

Afin de pouvoir réaliser son projet de construction pour son fils sur un terrain déjà bâti, (parcelle C1882) un particulier propose à la commune d'établir « une servitude de cour commune » avec une parcelle communale (parcelle C1883), qui à l'heure actuelle n'est pas constructible (zone en espace boisé classé). Cette servitude de cour commune permettrait aux deux parties (commune et particulier) de s'affranchir des prospects relatifs à la limite commune de ces deux parcelles. L'acte notarié qui lierait cette servitude aux parcelles concernées serait pris en charge par le demandeur.

Cette servitude n'hypothèque donc aucunement l'usage futur des terrains communaux dans cette zone.

Après que le conseil ait débattu de cette proposition, Madame la Maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme la Maire à représenter la commune afin d'établir la servitude de cour commune telle que demandée aux frais du demandeur.

b. Demande utilisation du domaine public

Guillaume BOTTEX et Valdo SEIDENBINDER sollicitent l'autorisation d'organiser du 01 au 03/02/2019 sur la parcelle communale n°276, une reconstitution airsoft 2^{ème} Guerre Mondiale.

Ils se sont engagés à prendre grand soin et à rendre dans le même état la parcelle.

Madame la Maire propose d'autoriser à titre gratuit cette occupation exceptionnelle à but non lucratif.

Vote contre : 0

Abstention : 0

La demande est acceptée à l'unanimité.

7 Travaux :

a. Cantine : les travaux sont achevés, dès cette semaine les enfants du centre de loisirs ont pris leur repas dans les locaux rénovés et mis aux normes d'accessibilité et de sécurité.

b. Voirie : Le programme voirie 2018 (groupement de commande CCGPSL) est retardé mais devrait débuter avant la fin de l'année.

- c. **Hangar technique** : Le permis de construire pour le hangar technique est en cours de constitution. Pour rappel, ce hangar serait implanté sur les terrains communaux à proximité du stade de foot. Des devis sont présentés au conseil après consultation de différents prestataires. Les dimensions de l'équipement proposés dans ces devis correspondent raisonnablement aux besoins, notamment ceux d'accueillir le camion de la commune, celui du CCFF, le tracteur de la Diane, et du matériel divers. Le projet pourrait donc si le conseil l'autorise, être arrêté pour une surface de 160 m² de hangar, le montant des devis permettant d'envisager le projet dans l'enveloppe prévue au budget 2018.

Madame la Maire expose au Conseil qu'il pourrait être envisagé si le Conseil l'autorise, de proposer à la location l'actuel garage technique de la mairie situé Impasse du Mistral dans lequel est stationné actuellement le camion du CCFF. En effet, si ce garage est peu pratique pour les besoins de la commune (manœuvre compliquée et hauteur trop basse pour accueillir le camion communal) il pourrait convenir à un particulier.

Madame la Maire propose de réfléchir au montant du loyer qui pourrait être demandé.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Il est donc décidé à l'unanimité d'arrêter le projet du hangar technique à une surface de 160 m² et d'acter le principe de la mise à la location pour des particuliers de l'actuel garage technique situé Impasse du Mistral pour une somme qui sera fixée ultérieurement.

8 Intercommunalité :

a. Scot

Madame la Maire informe le conseil que conformément à l'article L.123-3 du Code de l'Environnement, une enquête publique sera organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contrepropositions relatives au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault. Cette enquête publique se déroulera sur une durée de 33 jours du 17 septembre au 19 octobre 2018 inclus.

L'ensemble du dossier soumis à enquête publique sera consultable en version papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les 10 lieux d'enquête qui ont été désignés comme lieu d'enquête publique, soit :

- Siège de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup porteuse du SCoT Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault, hôtel de la communauté de Saint-Mathieu de Trévièrs,
- Mairie de Saint-Mathieu de Trévièrs,
- Mairie de Saint-Gély du Fesc,
- Mairie de Saint-Martin de Londres,
- Mairie de Saint-Clément de Rivière,
- Mairie de Vailhauquès,
- Mairie de Viols le Fort,
- Mairie de Claret,

- Mairie de Teyran,
- Mairie de Saint-Jean de Buéges.

Pour les communes du territoire non désignées comme lieu d'enquête publique, un site internet d'enquête publique accompagné d'un registre dématérialisé sera mis en place via l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/826>

Le public pourra consigner ses observations soit directement sur le registre dématérialisé soit via l'adresse électronique dédiée : enquete-publique-826@registre-dematerialise.fr

De plus, conformément à l'article R123-12 du code de l'environnement, vous trouverez sous format numérique un exemplaire du dossier soumis à enquête publique via le lien de téléchargement suivant :

<https://www.cc-gpsl.net/ajaxplorer/data/public/e1809e>

b. Hérault Transport

Madame La Maire informe le Conseil que dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma Global des Déplacements, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a entamé depuis fin 2016, une nouvelle phase de collaboration avec le syndicat mixte Hérault Transport dans le but d'améliorer la desserte des lignes régulières sur le territoire.

Lors de la commission « Aménagement de l'espace et du territoire » du 11 juillet 2017, des pistes d'optimisation des lignes régulières qui desservent les communes ont été abordées entre les élus présents et la représentante d'Hérault Transport pour le secteur Montpellier-Est Héraultais, Madame Muriel BALSENQ.

Afin qu'ils puissent étudier en détail toutes les pistes d'amélioration des lignes régulières de bus, y compris des lignes scolaires, Madame La Maire précise qu'elle leur a adressé les optimisations souhaitées et les problèmes rencontrés dans le but d'améliorer la desserte de Saint Bauzille.

Voici les demandes recensées qui ont été communiquées à la CCGPSL à partir des demandes des usagers réceptionnées régulièrement en mairie:

« Actuellement, les St Bauzillois qui désirent se rendre à Montpellier en bus ne disposent que d'un bus (ligne 111) qui les prend le matin très tôt (6h30 hors scolaire / 6h30 ou 7h30 scolaire) et les ramène tard le soir (18h30 ou 19h30 scolaire / 19h30 hors scolaire)

Toutefois le mercredi et samedi en période scolaire, ils peuvent (uniquement) rentrer au village à 13h20.

Nous souhaiterions que les usagers puissent revenir de Montpellier et y repartir en milieu de journée. »

En réponse à nos souhaits, la CCGPSL nous confirme qu'ils travaillent avec Hérault Transport à l'optimisation des lignes de bus régulières, notamment à l'amélioration de la ligne 111.

D'autre part, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport à la demande autour de trois bassins de vie et bourgs-centre du territoire (Saint Mathieu de Trévières, Saint-Martin-de-Londres et Saint Gély du Fesc) sera lancée.

Dans le cadre de cette étude, la commune sera invitée à répondre à un questionnaire et à participer à un atelier de concertation de manière à ce que soient pris en compte les besoins et attentes de notre commune et des administrés.

c. Schéma assainissement eaux usées

Madame la Maire rappelle au conseil que la communauté de communes exerce à présent cette compétence et poursuit l'étude pour le schéma d'assainissement initié par la commune. Une réunion s'est tenue pour faire le point des étapes 1 et 2 de l'étude au mois de juillet. Les conclusions des mesures, observations et études des différentes données sont les suivantes : La réhabilitation des réseaux des rues du Languedoc et du Plan Vincent est nécessaire, concernant la rue du Languedoc, la mise en place de canalisations fonte semble nécessaire du fait des faibles profondeurs du réseau.

La mise en place d'un refoulement sur la rue du Plan Vincent permettant le basculement de l'antenne Ouest vers l'antenne Est du bourg semble le scénario le plus pertinent avec une seule STEP entre le bourg et Favas.

d. Marché des producteurs

Vendredi 31 aout à partir de 18 h30, marché porté par la CCGPSL et la chambre d'agriculture de l'Hérault.

9 Questions diverses

Banque alimentaire :

A l'occasion de la Fête Départementale de la Randonnée Pédestre de l'Hérault à Claret le dimanche 30 septembre 2018, La Banque Alimentaire de l'Hérault collecte des denrées non périssables.

Ils manquent :

- de plats cuisinés,
- de conserves de poisson et de légumes
- de lait UHT

La commune participera à cette collecte et en informera prochainement les habitants.

Pour information :

- le cabinet médical est à présent installé dans les locaux communaux aménagés à cet effet.
- La salle ateliers de la médiathèque est donc à nouveau utilisable pour des animations diverses sauf les mardis après-midi de 14h à 17h. En effet, pour rappel la commune loue à une mutuelle maladie durant ce créneau horaire.
- Montée en débit : celle-ci est à présent effective et l'amélioration constatée sur le village est conséquente.
- Un adolescent demande si la commune envisage de créer un skate-park en 2019. Cette demande sera traitée par la commission sport/animation qui réfléchit à une requalification du stade de football (voir point 4c)

La séance est levée à 22h30